

Adresse de la commune d'Arcueil qui annonce une fête pour célébrer la reprise de Toulon, lors de la séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune d'Arcueil qui annonce une fête pour célébrer la reprise de Toulon, lors de la séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 110;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35649_t2_0110_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

fligé les peines qu'ils ont encourues par leur désertion.

Je demande encore que ma dénonciation soit enregistrée rièr le district, afin qu'elle devienne un monument éternel de mon dévouement à la cause de la liberté et de l'égalité; et qu'elle serve d'exemple aux âmes lâches qui par motif d'intérêt particulier, de faiblesse ou de complaisance compromettraient le salut public en trahissant leurs devoirs les plus sacrés.

BONNEFOI.

21

La commune d'Arcueil écrit qu'elle se dispose à célébrer, decadi prochain, une fête à l'occasion de nos succès contre l'infâme Toulon. (1)

Insertion au bulletin. (2)

[Arcueil, 17 niv. II] (3)

« Citoyens Législateurs,

Célébrer nos victoires c'est engager les défenseurs de la patrie à en remporter de nouvelles.

Vous l'avez bien senti, Représentans et la célébration de la prise de Toulon dans tous les départemens, n'est que l'avant-coureur des fêtes que nous préparons à célébrer toutes les Armées de la République. La commune d'Arcueil se dispose à célébrer decadi prochain cette fête satisfaisante pour tous les cœurs républicains. Représentans, c'est la fête de famille et des enfans ne peuvent se passer de leurs pères, la Commune d'Arcueil espère que la Convention voudra bien nommer une députation pour y assister. Un représentant dans cette commune fera aujourd'hui plus d'effet que tous les ci-devant archevêques n'en faisoient avec leurs crosses et leurs mitres autrefois. S. et F. »

P.S. DIEU (off. mun.), BIALON (off. mun.),
LAFORÉ (off. mun.), MECHAU (ou MECHAN)
(maire), TALAGAN (agent nat.), VERONE (not.).

22

Duclos, secrétaire du district de Mantes, adresse à la Convention cinq lettres de maîtrise, savoir : deux du citoyen Lévêque, drapier; une du citoyen Hua, tanneur; & deux du citoyen Lallemand, drapier; tous habitans à Mantes; ils font don à la République du montant de leur liquidation, & ils invitent la Convention nationale à rester à son poste. Un bien d'émigré estimé 8,000 l. s'est vendu 34,000 l., parce qu'on ne croit pas aux revenans (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5) & renvoi au comité de liquidation.

23

La société populaire de Belleville, département de Rhône-&Loire, dit qu'à la hauteur de

- (1) P.V., XXIX, 63.
- (2) Bⁱⁿ, 19 niv.
- (3) C 289, pl. 892, p. 10.
- (4) P.V., XXIX, 63 et 105; J. Fr., n° 472.
- (5) Bⁱⁿ, 20 niv. (2^e suppl^{ty}).

la révolution, elle veut la liberté, l'égalité; qu'elle a brisé, anéanti les hochets du fanatisme; que son église est convertie en un temple qui n'offre plus aux citoyens qu'une école où, brûlant de s'instruire des nouvelles lois, ils se réuniront pour les méditer. Les cloches sont portées au district, avec 43 marcs d'argenterie, 20 quintaux de fer ou cuivre & les ornemens sacerdotaux. Un cavalier monté & équipé pour la défense de la Patrie partira bientôt, aux frais d'une commune dont la population n'excède pas 300 citoyens, qui veulent tous la République démocratique ou la mort. (1)

Mention honorable, insertion au bulletin. (2)

[Belleville (Rhône), 14 niv. II] (3)

« Citoyen Président,

La Société populaire de Belleville est à la hauteur de la révolution; elle chérit, elle veut la liberté et l'égalité, elle abhorre les tyrans et la tyrannie, elle a brisé et anéanti les hochets du fanatisme et renoncé aux superstitions qui trop longtemps ont étouffé les lumières de la raison. Au devant de son temple s'élève l'arbre de la Montagne planté avec toutes ses racines. L'enceinte de ce temple purgé des idoles qui déshonoroient la divinité n'offre plus aux citoyens qu'une école où brûlant de s'instruire de vos lois, ils se réuniront pour en entendre la lecture et les méditer.

Enfin les cloches ne nous fatiguent plus de leurs sons aigus, nous les avons envoyées au district avec les marcs d'argenterie, 20 quintaux de fer et de cuivre et les ornemens sacerdotaux.

Un cavalier tout équipé et monté a été voté pour la défense de la patrie et sera bientôt en état de se rendre au poste que lui assignera la Convention aux frais d'une commune dont la population n'excède pas 300 citoyens : mais tous, sans exception ayant su résister aux efforts et aux séductions des fédéralistes, veulent la république, une indivisible et démocratique, ou la Mort. Telle est et sera éternellement leur devise. Salut et Fraternité. »

C. DURY (présid.), LAGRANGELYS (secrét.),
BINOT (secrét.).

24

Le citoyen Payen, chef de brigade de l'armée du Rhin, présente un ducat & un écu de 6 l. qu'il a pris sur l'ennemi : il fait cette offre pour les veuves de ses frères d'armes morts en combattant les tyrans (4).

Mention honorable & insertion au bulletin (5).

25

[MÉRANDON] agent national provisoire du district d'Autun écrit au président de la Convention: « Le 20 frimaire je t'ai annoncé deux caisses d'argenterie, pesant 326 marcs; aujourd'hui

- (1) P.V., XXIX, 63. Mention dans J. Lois, n° 468.
- (2) Bⁱⁿ, 20 niv. (2^e suppl^{ty}).
- (3) C 288, pl. 872, p. 8.
- (4) P.V., XXIX, 64 et 105. Lettre d'envoi, signée Payen (C 288, pl. 872, p. 9).
- (5) Bⁱⁿ, 20 niv. (2^e suppl^{ty}).